

INDEX ANALYTIQUE

-A-

Abus d'autorité, 160, 162

Achat d'actions, 154

Accréditation, 144-148

Associations d'employés sans accréditation, 145

Certificat d'accréditation, 144

Congédiement pour activités syndicales, 146-148

– Réintégration provisoire, 147, 148

Exclusion d'un groupe de salariés, 144

Interdiction d'entraver les activités d'un syndicat, 146

Majorité, 145

Nécessité d'être membre en règle, 145

Propriétaire de la convention collective, 146

Protection des représentants syndicaux (art. 15 C.t.), 146, 147

Refus d'adhérer au syndicat, 145

Révocation, 144

Salariés visés, 144

Syndicat accrédité, 144

Acteurs dans la négociation

Voir Préparation à la négociation

Affichage, 170, 171

Anti-briseurs de grève, 176-180

Analyse des interdictions (art. 109.1 C.t.), 176-178

– Embauche de nombreux cadres, 177

– Restriction liée à l'établissement en grève, 177

– Services d'un salarié d'autres établissements, 177

– Services d'un salarié de l'établissement en grève, 177

– Services d'un salarié de l'établissement en grève dans d'autres établissements, 177

– Services d'un salarié de l'établissement en grève qui ne fait pas partie de l'unité de négociation, 178

– Services des cadres d'autres établissements, 178

Bénévoles, 179, 180

Cadres, 178, 179

Changements technologiques, 176

Déséquilibre du rapport de force, 59

Historique et objectif de la loi, 176

Mesures d'urgence, 179

Notion « d'établissement », 176

Approche de la négociation

Voir Déroulement de la négociation, Tactiques et stratégies de négociation

Arbitrage, 166

Assurances collectives, 57, 184

Aviation

Juridiction fédérale, 3

Avis de négociation, 102, 115, 177

-B-

Boni de signature, 131

Bonne foi

Voir Devoir de négociier de bonne foi

Bris d'équipements

Voir Vandalisme

Briseurs de grève

Voir Anti-briseurs de grève

-C-

Cadence de la négociation

Voir Déroulement de la négociation

Cadre juridique de la convention collective

Voir Convention collective

Caucus

Voir Premier face-à-face

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Site Internet, 64

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Site Internet, 64

Centrale syndicale

Voir Préparation à la négociation

Changements technologiques, 25, 26, 176**Charte des droits et libertés de la personne**

Dispositions dérogoires d'une convention collective, 149

Dispositions incluses dans la convention collective, 150, 151

Notion d'ingérence, 160

Civisme, 9, 33**Clauses normatives et monétaires**

Voir Déroulement de la négociation, Premier face-à-face, Première rencontre interne, Tradition

Clauses orphelins, 149**Clientèle**

Voir Image et clientèle

Code du travail

Accréditation, 144-148

Anti-briseurs de grève, 176-180

Convention collective, 148-150

Exercice du droit de grève (art. 58.1 C.t.), 169

Interdiction de s'ingérer dans les affaires du syndicat (art. 12 C.t.), 160

Maintien des conditions de travail en cours de négociation, 156-159

Modifications importantes en 2001, 13

Protection des représentants syndicaux (art. 15 C.t.), 146, 147

Transmission d'entreprise et sous-traitance (art. 45 C.t.), 154-156

Comité de grève

Voir Comité de moyens de pression

Comité de moyens de pression, 46, 47**Comité de négociation, 66-71**

Comité interne (comité élargi), 66, 67, 72, 107, 125

– Première rencontre interne, 90-94

– Recherche des éléments déclencheurs de la campagne syndicale, 66

– Rencontre préliminaire, 66

– Réunion aux besoins, 67

– Utilité, 66

Composition, 67, 68

– Gestionnaire, ressource interne ou consultant, 68

– Porte-parole patronal, 67

– Représentant des opérations, 67, 68

Contrôle des situations émotives, 69

– Directeur de l'entreprise (propriétaire ou fondateur), 69

Exclusion, 68

Formation et nombre, 45, 46

Modifications possibles, 69-71

– Invitation d'un expert ou d'un autre cadre, 70

– Présence du président directeur général à la table de négociation, 69, 70

- Répudiation du porte-parole et des représentants à la négociation, 70, 71
- Nombre de représentants patronaux
 - Ratio, 67
- Voir aussi* Dossier préparatoire, Première rencontre interne
- Comité interne (comité élargi)**
 - Voir* Comité de négociation
- Concession partielle d'entreprise**
 - Voir* Transmission d'entreprise et sous-traitance (art. 45 C.t.)
- Conciliation**
 - Voir* Rencontre de conciliation
- Conciliation travail-famille, 43**
- Conditions de travail, 148, 149**
 - Voir aussi* Maintien des conditions de travail en cours de négociation
- Congédiement pour activités syndicales, 146-148**
 - Réintégration provisoire, 147, 148
- Commission des relations du travail**
 - Acteur dans la négociation, 4
 - Devoir de négociation de bonne foi, 15, 47
 - Exercice du droit de grève
 - Pouvoir de surveillance et d'intervention, 169
 - Moyens de pression, 47
 - Nouveaux pouvoirs, 13, 14
 - Pouvoir d'émettre des ordonnances de la nature d'une injonction, 13
 - Refus de négocier, 14, 15
 - Vote sur les dernières offres, 47, 165
- Commission scolaire**
 - Voir* Public et parapublic
- Communications**
 - Préparation à la négociation, 47, 48
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)**
 - Latitude à l'égard des unités locales, 45
 - Site Internet, 64
- Conflit, moyens de pression et anti-briseurs de grève, 168-186**
 - Anti-briseurs de grève, 176-180
 - Assurances collectives, 184
 - Exercice du droit de grève, 169
 - Maintien des salaires, 184
 - Moyens de pression, 170-172
 - Piquetage, 173-175
 - Préparation au conflit, 181-183
 - Agences de sécurité, 181
 - Avis aux clients, 181
 - Libre accès à l'inventaire, 181
 - Proverbe, 181
 - Suggestions, 182, 183
 - Transfert des opérations, 181
 - Solde des salaires et vacances, 185
 - Voir aussi* Anti-briseurs de grève, Droit de grève, Moyens de pression, Piquetage
- Congés annuels**
 - Voir* Vacances
- Congés fériés, 153**
- Conseils pratiques**
 - Voir* Conseils préliminaires, Premier face-à-face
- Conseils préliminaires, 16-33**
 - Atmosphère des négociations au XXI^e siècle, 33
 - Conseils pour la survie du gestionnaire, 32
 - Rapport sur chaque évolution importante, 32
 - Transparence envers votre supérieur, 32
 - Validation du mandat, 32
 - Enjeux patronaux, 25-27
 - Acceptation des changements par les gestionnaires de premier niveau, 27
 - Changements technologiques, 25, 26
 - Convention collective de longue durée, 27

- Heures de travail, 25
- Planification à long terme, 25, 27
- Récupération de bénéfiques, 26

Importance de la préparation, 17-19

- Courte négociation de renouvellement, 18, 19
- Rédaction des textes, 19
- Sérieux de la démarche, 17

Intégrité et mise en confiance : une méthode, 23, 24

- Demandes syndicales excessives, 24
- Négociation franche et ouverte, 23, 24

Objectifs et règles de base, 20-22

- Batailles perdues (à éviter), 21
- Entente écrite, 20
- Demandes énormes (question de survie), 21, 22
- Marge de manœuvre, 21
- Multiplication des demandes (à ne pas faire), 20, 21
- Réalisme, 22
- Test de l'autodiscipline, 20

Point de rupture, 28

Première convention collective, 29-31

- Approches qualifiées de « pattern », 30
- Demandes syndicales, 30
- Droits de direction, 29
- Libérations syndicales, 30
- Procédure par étapes, 31
- Rédaction, 31
- Transfert des dépenses du syndicat à l'employeur, 30

Consultant en relations du travail, 50

Contexte économique difficile

Voir Situation économique difficile

Contremaître général

Voir Gestionnaire de premier niveau

Contrôle des textes

Voir Début des négociations

Convention collective

Acceptation ou refus

- Nécessité d'être membre en règle, 39, 40

Achat d'actions (changement d'actionnaires), 154

Clause d'appartenance, 145

Conditions de travail, 148, 149

Dépôt, 91, 150

- Défaut de déposer (principal effet), 150
- Effet rétroactif, 150
- Nombre d'exemplaires, 148, 150
- Pratique actuelle, 150

Difficultés d'application

- Enquête (formulaire), 75, 81-83

Dispositions contraires à l'ordre public ou prohibées par la loi (art. 62 C.t.), 149

Dispositions dérogatoires, 149

Dispositions législatives incluses dans la convention collective, 150, 151

Dispositions obligatoires, 149

Droit de parole de l'employeur, 160-164

Durée, 92, 150

- Aucune durée (présomption), 150
- Longue durée, 27, 75
- Minimum, 150
- Moyenne, 150

Écrit, 148

Entente, 148

Entente collective de travail (« convention collective informelle »), 145

Faillite, 154

Finalité, 144

Historique de la vie de la convention collective (dossier préparatoire), 73-76

Imposition, 166

Lettres d'entente, 75, 76

Limites au contenu, 149, 150

Loi sur les normes du travail, 152-154

Nouvel employeur lié par la convention collective, 154

Nullité d'une disposition, 149, 150

Pierre d'assise des relations du travail, 144

Première convention collective

- Arbitrage, 166
- Conseils préliminaires, 29-31
- Durée maximale, 150
- Exclusion et mise en garde, 3

Prise d'effet, 150

Propriétaire, 146

Public et parapublic, 149, 167

Règles prévues au *Code du travail*, 144-159

Secteur privé, 149

Services essentiels, 167

Sources de conventions collectives comparables, 76, 77, 84

Tableaux comparatifs (exemples), 86-88

Transmission d'entreprise et sous-traitance (art. 45 C.t.), 154-156

Unique convention collective par unité de négociation, 148

Vote sur les dernières offres, 47, 165

*Voir aussi Décrets de convention collective***Coupures et concessions***Voir Récupération de bénéfices***-D-****Début des négociations**, 102-115, 126

Avis de négociation (avis de rencontre), 102, 115

Contrôle des textes, 108-110

- Contrôle du temps, 109
- Mise à jour de la liste des clauses normatives, 109
- Neutralité, 108, 109
- Rédaction des textes, 108, 109
- Réflexion, 110
- Révision et analyse des textes, 109
- Zones grises, 109

Dépôt des demandes, 104, 105

- Approche recommandée, 104, 105
- Consultation du syndicat, 105
- Pratique habituelle, 104
- Priorité du normatif sur le monétaire, 104, 105

- Réouverture de nouveaux chapitres, 105

Détermination du début des négociations, 105, 106

- Négociations hâtives, 106
- Négociations normales, 105, 106

Discussions lors de la première rencontre, 107, 108

- Conversion des rencontres prévues en journées de préparation, 108
- Fixation des dates, 107, 108
- Survol des demandes, 107

Encouragements et mises en garde, 110

- Approche modérée, 110
- Chances d'obtenir du succès (statistiques), 110

Liste de vérification, modèles de protocole de négociation et d'avis de négociation, 110-115

- Avis de négociation, 115
- Confirmation du protocole de négociation, 113, 114
- Liste préparatoire à la première rencontre et au protocole de négociation, 111, 112

Protocole de négociation, 103-104

- Entente verbale ou écrite, 103
- Historique, 104
- Huis clos, 103, 104
- Liste préparatoire, 111, 112
- Modèle de confirmation, 113, 114
- Pratique antérieure, 104
- Souplesse, 104

Décrets de convention collective

Exclusion et mise en garde, 3

Définition

Cadre, 178

Clauses monétaires, 11

Clauses normatives, 11

Clauses orphelins, 149

Piquetage, 173

Piquetage secondaire, 174

Point de rupture, 28

Services publics, 167

Syndical local, 44

Demandes monétaires et normatives

Voir **Déroulement de la négociation, Premier face-à-face, Première rencontre interne, Tradition**

Dépôt de la convention collective

Voir **Convention collective**

Dépôt des demandes

Voir **Début des négociations**

Dernières offres

Voir **Vote sur les dernières offres**

Déroulement de la négociation, 116-142

Approche, 117, 118

- Cordialité, 118
- Dialogue, 117
- Imagination et patience, 117
- Objections de l'autre partie, 117, 118
- Persuasion, 117

Discussions sur le monétaire (dernière rencontre), 126-131

- Approche de l'employeur, 126
- Boni de signature, 131
- Contexte et augmentations générales, 126
- Demandes syndicales excessives, 127, 129
- Dépôt par écrit des premières offres monétaires, 125
- Dernier petit effort, 131
- Engagement de recommandation (document signé), 131
- Message à livrer lors de la présentation de la première offre, 127, 128
- Moment opportun pour faire une première présentation d'offres monétaires, 128-130
- Objectif, 129
- Offre globale et finale, 130, 131
- Offre la plus basse possible, 126, 127
- Quantification des demandes syndicales, 127

- Récupération de bénéfiques, 126
- Rejet de la première offre, 130, 131
- Résumé des offres, 131
- Rétroactivité, 131
- Rythme et longueur des rencontres, 129
- Tableaux, informations ou statistiques, 126, 127

Première rencontre, 118-122

- Ce qui doit être présenté, 118, 119
- Ce qui ne doit pas être présenté, 118
- Commentaires syndicaux, 119, 120
- Échange électronique des documents, 121
- Entente préalable, 118
- Explications sur les objectifs patronaux, 120
- Mise à jour du tableau des négociations, 121
- Perceptions inexactes, 121, 122
- Petites concessions, 121
- Pratiques passées, 121
- Présentation des demandes patronales, 120
- Survol clause par clause, 121

Progrès en clauses normatives (deuxième rencontre), 122-125

- Anticipation des diverses réactions du syndicat, 123
- Clauses en suspens, 125, 134
- Consultation du syndicat, 124
- Début de la véritable négociation, 122
- Demandes apparues dans une ou plusieurs des négociations antérieures, 123
- Demandes nombreuses, 122
- Maintien ou refus de certaines demandes (explications), 123, 124
- Petites concessions, 124, 125
- Problèmes théoriques, 123
- Procédure par étapes, 123
- Réunion des sujets communs, 124, 125
- Subordination de la gestion, 124
- Transfert du normatif au monétaire, 125
- Trop de non, 124

Rencontre de conciliation, 140-142

- Tactiques et stratégies de négociation, 132-139
Voir aussi **Rencontre de conciliation, Tactiques et stratégies de négociation**
- Description de tâches**, 75
- Destruction ou détérioration grave des biens**
 Mesures d'urgence, 179
- Devoir de négociier de bonne foi**, 13, 15, 47, 106, 122
- Diffamation**, 171-173
- Difficultés économiques**
Voir **Situation économique difficile**
- Directeur de grève**
Voir **Préparation à la négociation**
- Discussions lors de la première rencontre**
Voir **Début des négociations**
- Discussions monétaires et normatives**
Voir **Déroulement de la négociation, Premier face-à-face, Première rencontre interne, Tradition**
- Distribution de tracts**, 46
- Dossier préparatoire**, 72-80
 Calculs préliminaires et listes facilitant le travail, 79, 80
 – Obtention d'informations, 79, 80
 Historique de la vie de la convention collective, 73-76
 – Historique des griefs, 73-75
 – Lettres d'entente, 75, 76
 – Récriminations des cadres, 75
 Historique des négociations antérieures, 72, 73
 Informations statistiques et comparaisons, 76-79
 – Conventions collectives comparables, 76, 77, 84
 – Données économiques et salariales, 77, 84, 85
 – Points de comparaison, 78
 – Présentation en tableaux, 79
 – Sources d'informations, 76, 77, 84, 85
 – Types de comparaison, 77
- Droit de grève**
 Acquisition, 156, 157
 Assemblée syndicale, 169
 Effet de la transmission d'entreprise et de la sous-traitance sur l'exercice du droit (art. 45 C.t.), 156
 Exercice du droit de grève, 169
 Grève du zèle, 157, 158
 Grève perlée, 157, 158
 Indemnisation, 158
 Interdiction d'entraver la production (art. 108 C.t.), 157
 Interdiction de faire la grève (art. 58 C.t.)
 Maintien des conditions de travail en cours de négociation, 156-159
 Nécessité d'être membre en règle, 39
 Obligation légale, 169
 Piquetage sans droit de grève, 174, 175
 Point de départ de l'acquisition du droit de grève
 – Avis de négociation (avis de rencontre), 102, 115
 Pouvoir de surveillance et d'intervention de la C.R.T., 169
 Préavis, 169
 Scrutin secret, 169
 Ultimatum, 169
 Vote de grève, 169
Voir aussi **Anti-briseurs de grève**
- Droit de parole de l'employeur**, 160-164
 Abus d'autorité, 160, 162
 Cas vécus, 163, 164
 Communications directes avec les salariés, 161
 Critique de l'employeur, 162
 Dommages à la réputation, 162
 Interdiction de négocier en contournant le syndicat, 161
 Interdiction de s'ingérer dans les affaires du syndicat (art. 12 C.t.), 160

Présomption d'ingérence, 160, 162
Rectification des faits, 161

Droit de représentation du syndicat

Voir Représentativité du syndicat

Droits de direction, 29, 69, 124

-E-

Écoute active, 53-55, 132

Enjeux patronaux

Voir Conseils préliminaires

Entrave, 13, 146, 157-159, 170, 171, 174

Intention d'entraver par ingérence, 160

Entreprise fédérale

Exclusion et mise en garde, 3

Escalade, 171

Étapes de la négociation

Voir Conseils préliminaires, Début des négociations, Déroulement de la négociation, Organisation de la négociation, Position ultime, Premier face-à-face, Première rencontre interne, Préparation à la négociation, Rencontre de négociation

Exercice du droit de grève

Voir Droit de grève

-F-

Faillite, 154

Fausses informations, 48, 162

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)

Sites Internet de la FTQ et des syndicats affiliés, 62-64

Structure juridique (unités de négociation), 44

Fonds de grève, 6, 44, 99

Fonds de pension, 26, 38, 43, 57, 70, 122

Formation des comités

Voir Comité de négociation

Formulaires et modèles

Voir Début des négociations, Organisation de la négociation

Fragilité de l'entreprise

Voir Situation économique difficile

-G-

Gérant de département

Voir Gestionnaire de premier niveau

Gestionnaire de premier niveau, 9, 12, 27, 40, 41, 75, 80, 81, 90, 105, 119, 121

Comité de négociation, 66-68

Google

Voir Internet

Grève

Voir Anti-briseurs de grève, Droit de grève, Piquetage

-H-

Harcèlement psychologique, 149, 154

Heures de travail, 152, 153

Enjeu patronal, 25

Normatif, 12

Heures supplémentaires, 153

Historique des griefs, 74

Voir aussi Refus de faire des heures supplémentaires

Historique des griefs, 73-75

Historique des négociations antérieures, 72, 73

Hôpital

Voir Public et parapublic

Horaire de travail*Voir Heures de travail***Huis clos**, 103, 104**-I-****Image et clientèle**, 23, 98**Imposition de la convention collective***Voir Convention collective***Informations**

Obtention d'informations, 48-50

Informations financières, 13, 14, 56**Informations mensongères ou dommageables**, 48, 162**Informations statistiques et comparaisons**, 76-79, 84, 85**Infractions et peines**, 13, 93, 174**Injonction**, 13, 175**Intégrité**, 23, 24, 132, 137, 139**Internet**

Informations statistiques et comparaisons, 76, 77, 84, 85

Informations sur les droits des employés, 151

Liste des sites Internet syndicaux, 62-64

Obtention d'informations

- Google et autres moteurs de recherche, 49
- Sites Internet, 49

Intimidation, 46, 133, 134, 160, 173, 174**Inventaire**, 99, 181**-J-****Journal syndical**

Site Internet, 49

Jours de libération, 35, 36**Jours fériés***Voir Congés fériés***Juridiction fédérale**, 3**-L-****Lettre d'entente**, 75, 76**Libération syndicale**, 21, 30, 38, 43, 45, 46, 92, 101

Jours de libération, 35, 36

Liberté d'expression, 160

Affichage, 170, 171

Droit de parole de l'employeur, 160-164

Piquetage, 173, 174

Liberté de s'associer, 145**Licenciement collectif**, 154**Liste de sites Internet syndicaux**, 62-64**Liste de vérifications, tableaux, formulaires et modèles***Voir Début des négociations, Organisation de la négociation***Loi sur la santé et sécurité du travail**

Dispositions incluses dans la convention collective, 150, 151

Loi sur les normes du travail, 150-154

Clauses orphelins, 149

Congés fériés, 153

Dispositions à une convention collective qui dérogent à une norme du travail, 149

Dispositions incluses dans la convention collective, 150, 151

Dispositions obligatoires à la convention collective, 149

Harcèlement psychologique, 149, 154

Heures de travail, 152, 153
 Heures supplémentaires, 153
 Licenciement collectif, 154
 Périodes de repos, pauses et repas, 153
 Salaire, 152
 Uniforme, 154
 Vacances (congrés annuels), 153

-M-

Macarons

Voir Port de macarons

Maintien des conditions de travail en cours de négociation, 156-159

Acquisition du droit de grève, 156, 157
 Interdiction d'entraver la production (art. 108 C.t.), 157
 Moyens de pression prohibés, 157-159
 – Cas vécus, 157-159
 – Indemnisation, 158
 – Intervention des tribunaux, 157, 158

Maintien des salaires, 184

Meilleure solution de rechange (« MESORE »)

Voir Position ultime

Mises en garde, 133

Modèle syndical

Syndicat à difficultés moyennes, 6

Mondialisation, 98, 99

Monétaire et normatif

Voir Déroulement de la négociation, Premier face-à-face, Première rencontre interne, Tradition

Moteur de recherche

Voir Internet

Moyens de pression, 46, 47, 157-159, 170-172

Affiches et port de macarons, 170, 171
 – Cas où l'interdiction d'affichage était justifiée, 170

– Cas où la liberté d'expression protégeait l'affichage, 170, 171
 Comité de moyens de pression (comité de grève), 46, 47
 Escalade, 171
 Moyens de pression prohibés, 157-159, 170
 – Cas vécus, 157-159
 – Indemnisation, 158
 – Intervention des tribunaux, 157, 158
 Réputation, 171, 172

-N-

Négociation

Voir Comité de négociation, Conseils préliminaires, Début des négociations, Déroulement de la négociation, Maintien des conditions de travail en cours de négociation, Organisation de la négociation, Position ultime, Premier face-à-face, Première rencontre interne, Préparation à la négociation, Rencontre de négociation, Tactiques et stratégies de négociation

Négociation à distance, 187

Négociation de bonne foi

Voir Devoir de négocier de bonne foi

Négociation de couloir, 135

Normatif et monétaire

Voir Déroulement de la négociation, Premier face-à-face, Première rencontre interne, Tradition

Nouvelle génération, 43, 44

-O-

Ordonnance de négociateur, 14, 15

Organisation de la négociation, 65-88

Dossier préparatoire, 72-80
 Formation des comités, 66-71

Liste de vérifications, tableaux, formulaires et modèles, 81-88

- Enquête concernant les difficultés d'application de la convention collective (formulaire), 75, 81-83
- Informations statistiques (sources de conventions collectives comparables et de données économiques et salariales), 76, 77, 84, 85
- Tableaux comparatifs de conventions collectives (exemples), 86-88

Voir aussi **Comité de négociation, Dossier préparatoire**

Organisme public et parapublic

Voir **Public et parapublic**

Outils de travail

Voir **Préparation à la négociation**

Outils stratégiques

Voir **Tactiques et stratégies de négociation**

-P-

Parade, 46

Parapublic

Voir **Public et parapublic**

Pauses

Voir **Périodes de repos, pauses et repas, Premier face-à-face**

Périodes de repos, pauses et repas, 36, 153

Permanent syndical

Voir **Préparation à la négociation**

Piquetage, 173-175

But, 173
 Définition, 173
 Infraction et peine, 174
 Injonction, 175
 Liberté d'expression, 173, 174
 Limites, 173, 174
 Menace ou intimidation, 174

Piquetage secondaire, 174

Sans droit de grève, 174, 175

Port de macarons, 170, 171

Position ultime, 95-101

Contexte factuel, 96-99

- État de la concurrence, 98, 99
- Fonds de grève du syndicat, 99
- Image et clientèle, 98
- Inventaire, 99
- Ratio des coûts de main-d'œuvre, 98
- Situation financière, 97
- Vulnérabilité de l'entreprise, 97, 98

Contexte humain, 99-101

- Négociations antérieures, 101
- Nervosité des patrons, 99, 100
- Pouvoir de persuasion, 100, 101
- Relations du travail actuelles, 101
- Représentativité du syndicat, 100

Meilleure solution de rechange (« MESORE »), 95

Test à utiliser, 95, 96

- Classification des demandes patronales selon quatre niveaux, 95
- Demandes syndicales, 96
- Niveau minimal de réussite, 96
- Positions de repli, 95
- Solutions alternatives, 95, 96

Préavis

Exercice du droit de grève, 169

Premier face-à-face, 7-10

Attitude attendue, 9

- Civisme, 9
- Reproches sur la gestion, 9

Fréquence et durée des rencontres, 9, 10

Participation à la table de négociation, 8

- Climat de confiance et d'échange, 8
- Porte-paroles, 8
- Position à la table de négociation, 8

Pauses et caucus, 9

Première rencontre, 7, 8

- Attentes quant au fonctionnement de la négociation, 7
- Normatif et monétaire, 7

Première convention collective

Voir **Convention collective**

Première rencontre

Voir **Début des négociations, Déroulement de la négociation, Premier face-à-face, Première rencontre interne, Rencontre de négociation**

Première rencontre interne, 90-94

Avis de dénonciation, 94

Comité interne (comité élargi), 90

Discussion du plan « B », 90

Durée de la convention collective, 92

Moment, 90

Négociation du nécessaire, 93

Nombre d'objectifs, 93

Normatif et monétaire, 90, 91

Objectifs du syndicat, 91

Pratiques passées, 94

Présentation des objectifs (préparation), 91

Priorités, 93

Revue des objectifs à moyen terme, 91, 92

Taux d'absentéisme, 92

Voir aussi **Comité de négociation**

Préparation à la négociation, 34-64

Acteurs, 37-48

- Centrale syndicale, 44
 - Centrale en général, 44
 - Clientèle cible d'une centrale syndicale, 44
 - Syndicat indépendant (syndicat sans affiliation), 44
- Comité de moyens de pression (comité de grève), 46, 47
- Comité de négociation, 45, 46
- Commission des relations du travail, 47
- Communications, 47, 48

– Composition du syndicat (division et intérêts de chacun), 37

– Directeur de grève, 46, 47

– Libérations syndicales, 45, 46

– Nécessité d'être membre en règle, 39, 40

– Permanent syndical, 42-44

- Autre désignation « représentant syndical » ou « agent d'affaires », 43
- Nouvelle génération, 43, 44
- Origine, 42, 43
- Pratique syndicale, 42
- Sanctions disciplinaires, 43

– Président du syndicat, 41, 42

– Règle essentielle à retenir, 37

– Représentants élus, 40, 41

- Désignation des personnes, 41
- Devoir de l'employeur d'accepter les élus, 41
- Intérêts des élus, 41
- Nombre de salariés, 41
- Nominations patronales, 41

– Salariés, 38, 39

- Impossibilité de plaire à tous, 39

- Marge de sécurité, 39

- Modifications des offres, 38, 39

- Objectif d'acceptation finale des offres patronales (plus de 50 %), 38, 39

- Prise de la décision, 38

- Recommandation favorable, 38, 39

- Scrutin secret, 38

– Syndicat local, 44, 45

- Désignation par le nom de l'entreprise, 44

- Latitude de la CSN à l'égard des unités locales, 45

- Rôle du permanent syndical, 45

- Structure juridique de la FTQ (unités de négociation), 44

- Tendances et exigences du local, 45

– Tableau des acteurs, 37

Contexte, 35, 36

– Dépenses accessoires à la négociation, 36

- Environnement physique, 35
- Jours de libération, 35, 36
- Salle de négociation, 35
- Encouragements, 59-61
 - Aptitude à négocier, 59, 60
 - Être prêt à faire face à la partie syndicale, 60, 61
 - Rareté des conflits, 59
- Importance, 17-19
- Liste des sites Internet syndicaux, 62-64
- Obtention d'informations, 48-50
 - Consultant en relations du travail, 50
 - Internet (sites, Google et autres moteurs de recherche), 49
 - Réseau des collègues, 49, 50
- Outils de travail, 51-56
 - Argumentation (liste de questions), 52, 53
 - Caractère raisonnable de la proposition patronale (chiffres et tableaux comparatifs), 52
 - Contexte actuel (faire connaître), 55, 56
 - Écoute active, 53-55
 - Imagination, 51, 52
 - Patience, 55
 - Solutions de rechange, 51
- Récupération de bénéfiques, 57, 58
- Préparation au conflit**
 - Voir* **Conflit, moyens de pression et anti-briseurs de grève**
- Président du syndicat**
 - Voir* **Préparation à la négociation**
- Procédure de dépôt des demandes**
 - Voir* **Début des négociations**
- Progrès de la négociation**
 - Voir* **Déroulement de la négociation**
- Progrès en clauses normatives**
 - Voir* **Déroulement de la négociation**
- Protection de l'accréditation**
 - Voir* **Accréditation**
- Protocole de négociation**
 - Voir* **Début des négociations**
- Public et parapublic, 167**
 - Définition de « services publics », 167
 - Exclusion et mise en garde, 4
 - Historique des griefs, 74
 - Services essentiels, 167
 - Sous-traitance, 156
- R-**
- Radiophonie**
 - Juridiction fédérale, 3
- Ralentissement de travail, 46, 157, 158, 171**
- Rapport du conciliateur, 142**
- Récupération de bénéfiques, 26, 57, 58, 90, 97, 126**
- Refus d'adhérer au syndicat, 145**
- Refus de faire des heures supplémentaires, 46, 158, 159**
- Refus de négocier, 14, 15**
- Règles du jeu, 5-15**
 - Changement apporté par la Commission des relations du travail, 13-15
 - Premier face-à-face (conseils pratiques), 7-10
 - Tradition, 6, 11, 12
- Rencontre de conciliation, 140-142**
 - Demande de conciliation, 140
 - Désignation d'un conciliateur, 140
 - Devoir d'impartialité et de confidentialité du conciliateur, 140-142
 - Nombre de rencontres, 142
 - Objectif, 140

Obtention d'informations, 141
 Première rencontre, 141, 142
 Préparation, 141
 Rapport du conciliateur, 142
 Service de conciliation du ministère du Travail,
 140
 Suspension des rencontres, 142

Rencontre de négociation

*Voir Début des négociations, Position ultime,
 Premier face-à-face, Première rencontre interne*

Repas

Voir Périodes de repos, pauses et repas

Repos

Voir Périodes de repos, pauses et repas

Représentant des opérations

Voir Gestionnaire de premier niveau

Représentativité du syndicat, 13, 48, 100, 161

Réputation, 162, 171, 172

Réunion de gestion, 75

-S-

Salaire, 152

Clause d'indexation, 27
 Maintien, 184
 Solde, 185

Salle de négociation, 8, 30, 35, 72, 136, 140

Séance de négociation

*Voir Début des négociations, Position ultime,
 Premier face-à-face, Première rencontre interne*

Secret des négociations, 103, 104

Service de conciliation

Voir Rencontre de conciliation

Services essentiels, 167

Exclusion et mise en garde, 3

Services public et parapublic

Voir Public et parapublic

Sites Internet

Voir Internet

Situation économique difficile, 13, 14, 18, 24,
 26, 56-58, 69, 96, 97

Sous-traitance

Normatif, 11, 12

*Voir aussi Transmission d'entreprise et sous-
 traitance (art. 45 C.t.)*

Stratégies de négociation

Voir Tactiques et stratégies de négociation

Superviseur

Voir Gestionnaire de premier niveau

Surintendant

Voir Gestionnaire de premier niveau

Syndicat local

Voir Préparation à la négociation

-T-

Tableau des acteurs

Voir Préparation à la négociation

Tableaux, formulaires et modèles

*Voir Début des négociations, Organisation de la
 négociation*

Tactiques et stratégies de négociation, 132-139

Alternative, 138, 139

Changement apporté par la Commission des
 relations du travail, 13-15

Compilation et classification, 133

Décompression, 137

Déplacement de la discussion vers un autre
 thème, 138

Dévoilement, 137

Divisions artificielles, 135

Doute sur l'effet possible d'une tactique, 133

- Échéanciers dans le temps, 136, 137
 Fausses sorties, 136
 Intégrité, 132, 137, 139
 Intimidation, 133, 134
 Légitime défense, 161
 Meilleure stratégie, 132
 Mesure de l'impact négatif, 132, 139
 Méthodes de travail, 139
 Mises en garde, 133
 Négociations de couloir, 135
 Outils de travail, 139
 Partenaire têtu, 134, 135
 Petit pas (par petites tranches successives), 134
 Présence du président directeur général à la table de négociation, 69, 70
 Promesses inconditionnelles, 138
 Rédaction des textes, 109
 Solution provisoire, 138
 Surprise, 135
 Variables, 132
- Taux d'absentéisme**, 92
- Temps supplémentaire**
Voir Heures supplémentaires
- Théorie de « l'estoppel »**, 94
- Tradition**
 Distinction entre le monétaire et le normatif, 11
 Priorité du normatif sur le monétaire, 11, 12
 Rôle de la tradition, 6
 Secret des négociations, 103
- Transmission d'entreprise et sous-traitance (art. 45 C.t.)**
 Approche syndicale, 156
 Concession partielle réelle, 156
 Effet sur l'exercice du droit de grève, 156
 Importance de l'expression « la plupart des autres éléments », 155
 Public et parapublic, 156
 Sous-contrat, 155
- Transport interprovincial et international**
 Juridiction fédérale, 3
- Transport maritime**
 Juridiction fédérale, 3
- U-**
- Uniforme**, 154
- V-**
- Vacances**, 153
 Solde, 185
- Vandalisme**, 171, 174, 182
- Visite d'entreprises**, 25, 26
- Vote sur les dernières offres**, 47, 165
- Vulnérabilité de l'entreprise**
Voir Situation économique difficile
- Z-**
- Zèle de salariés**, 157, 158